

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 70

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

AVANT L'ARTICLE 8 A

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre IV :

« Dispositions d'adaptation du code de l'environnement et du code de la santé publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.